**COMMUNE D’ARCHETTES**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2017**

L’an deux mil dix-sept, le vingt-un septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d’Archettes étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 14 septembre 2017, sous la présidence de Monsieur Joël MAROT, Maire de la commune.

Présents : Messieurs Joël MAROT, Patrick GEORGES, Fabrice CLAUDE, Dominique LEBEDEL, Nicolas TOUSSAINT, Nicolas THOMAS,

Mesdames Christine LEMARQUIS, Brigitte LALLEMENT, Cindy LAURENT, Nadège OUGER, Monique LEVAUDEL, Anja PRADEL

Absents excusés :

Madame Christelle FARON donne pouvoir à Madame Nadège OUGER

Monsieur Alexandre PILON donne pouvoir à Madame Cindy LAURENT

Monsieur Stéphane DUCRET donne pouvoir à Madame Brigitte LALLEMENT

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas THOMAS

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et adopté à l’unanimité.

**N° 6827 – ELECTRIFICATION RURALE – RENFORCEMENT BT POSTES BAZIMPRE ET HAUT DU MONT**

Monsieur le Maire présente le projet suivant : renforcement BT postes Bazimpré et Haut du Mont.

Monsieur le Maire précise que le coût de l’opération s’élève à 101 700.00 euros TTC et précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier de l’aide du Conseil Départemental des Vosges ou de Facé au titre de son programme au taux de 80% sur le montant HT, le Syndicat Mixte Départemental d’Electricité agissant en tant que maître d’ouvrage et sollicitera les subventions nécessaires.

Il est précisé qu’aucune participation financière ne sera demandée pour les travaux électriques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

* Donne son accord pour la réalisation des travaux sous réserve de l’octroi d’une subvention

**N° 6828 – ADDUCTION EAU POTABLE ET ECLAIRAGE PUBLIC DU LOTISSEMENT DE LA LOUVIERE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l’entreprise HOUILLON REMY concernant l’adduction en eau potable ainsi que l’éclairage public du lotissement TURLA qui s’élève à 12 889.00 € HT.

Le Conseil Municipal accepte à l’unanimité ce devis.

**N° 6829 – ADMISSIONS EN NON VALEURS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d’une demande de la Trésorerie Epinal Poincaré d’admissions en non valeur pour un montant de 1 534.01 euros au budget communal et de 535.99 euros au budget eau.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte ces admissions en non valeur.

**N° 6830 - EXTINCTION DE CREANCES**

La Trésorerie d’Epinal-Poincaré fait part au Conseil Municipal qu’il convient d’annuler des créances

d’anciens habitants de la commune.

* Sur le budget eau : 1 078.85 euros

Cette proposition est acceptée à l’unanimité.

**N° 6831 - COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – LOTISSEMENT**

La commission administrative réunie sous la présidence de Monsieur Patrick GEORGES, après s’être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l’exercice 2016, le compte administratif présenté par Monsieur Joël MAROT, Maire,

Considérant que Monsieur Joël MAROT, Maire, a normalement administré les finances communales en 2016, approuve à l’unanimité l’ensemble de la comptabilité d’administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l’exercice 2016, définitivement closes et les crédits annulés.

**N° 6832 – ADHESION DE DEUX COMMUNES A LA COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION D’EPINAL**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président de la Communauté d’Agglomération invitant le Conseil à se prononcer sur :

La demande d’adhésion présentée par les communes de Savigny et Hergugney.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, se prononce pour l’adhésion des collectivités précitées.

**N° 6833 – SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE RENE CASSIN**

L’association sportive du collège d’Eloyes sollicite le Conseil Municipal pour l’obtention d’une subvention.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’allouer la somme de 100 euros.

**N° 6834 – SUBVENTION ASSOCIATION JEUNES SAPEURS-POMPIERS**

Monsieur le Président de l’Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers d’Epinal sollicite le Conseil Municipal pour l’obtention d’une subvention.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’allouer la somme de 100 euros.

**N° 6835 - PERSONNEL COMMUNAL – FIXATION DU TAUX DE PROMOTION POUR AVANCEMENT DE GRADE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 49

Vu l’avis de la Commission Administrative Paritaire

Monsieur le Maire expose qu’il appartient au Conseil Municipal de déterminer, après avis du comité technique, le taux de promotion à appliquer à l’effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l’avancement au grade supérieur.

Il indique que les taux de promotion se substituent aux quotas et doivent être fixés pour chaque grade accessible par la voie de l’avancement de grade.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux de promotion pour l’avancement de grade des fonctionnaires de la commune comme suit :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **CADRES D’EMPLOIS** | **GRADE D’ORIGINE** | **GRADE D’AVANCEMENT** | **RATION (%)** |
| Adjoints techniques  territoriaux | Adjoint technique territorial | Adjoint technique territorial principal de 2ème classe | 100 |
| Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles | Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles | Agent spécialisé principal de 1ère  classe des écoles maternelles | 100 |
| Adjoints administratifs  territoriaux | Adjoint administratif  territorial principal de 2ème classe | Adjoint administratif  territorial principal de 1ère classe | 100 |

A compter du 01 juillet 2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 01 abstention :

* fixe à 100 % au titre de l’année 2017 le taux de promotion pour avancement de grade
* adopte le tableau des taux de promotion au titre de l’année 2017

**N° 6836 - CREATIONS ET SUPRESSIONS DE POSTES SUITE AUX AVANCEMENTS DE GRADE**

Suite aux avancements de grade du personnel communal, le Conseil Municipal décide à l’unanimité :

* De fermer les postes de :

- 1 adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

- 1 agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles

- 4 adjoints techniques territoriaux

* D’ouvrir les postes de :

- 1 adjoint administratif territorial principal de 1ère classe

- 1 agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles

- 4 adjoints techniques territoriaux principaux de 2ème classe

**N° 6837 – ENTRETIEN DE VOIRIE ROUTE DE MOSSOUX**

Dans la continuité des travaux de la route de Mossoux, il est programmé une nouvelle tranche de l’entrée du village jusqu’à la rue du Poirier.

En même temps que ces travaux, il est souhaité que des ralentisseurs soient posés sur cette portion.

Le Conseil Municipal autorise, à l’unanimité, le Maire :

* à lancer l’appel à la concurrence
* à faire une demande de subvention
* à engager les travaux et à signer toutes les pièces qui en découlent

**N° 6838 - VENTE DE BOIS AUX HABITANTS**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la vente de bois aux habitants se fera sous forme d’affouage.

Conformément à l’article L 145-1 du Code Forestier, il convient de nommer trois garants parmi les affouagistes.

Sont proposés : Messieurs Patrick GEORGES, Daniel DEL et Jean-Pierre GENAY.

Le Conseil Municipal accepte, à l’unanimité, ces propositions.

**N° 6839 – SUPPRESSION DU BUDGET ANNEXE CCAS**

Monsieur le Maire informe les conseillers que l’article 79 de la loi n° 2015-991, dite NOTRE, permet aux communes de moins de 1 500 habitants de supprimer leur budget annexe CCAS. Les dépenses et les recettes émises au titre de l’action sociale sont donc imputées directement sur le budget principal.

Cette solution évite la confection annuelle d’un budget, d’un compte administratif et d’un compte de gestion spécifiques pour seulement 2 ou 3 opérations à comptabiliser.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, et après avoir délibéré décide, à l’unanimité, de dissoudre le budget annexe CCAS au 31.12.2017

**QUESTIONS DIVERSES**

1. Remerciements UMA

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d’un courrier des membres de l’Union Musicale les remerciant pour la subvention exceptionnelle accordée.

1. Pose 1ère pierre VOSGELIS

Monsieur le Maire informe le Conseil que le 11 octobre prochain à 14 heures aura lieu la pose de la 1ère pierre des appartements Vosgelis.

1. Parcelle le Rein le Maire

Les deux propriétaires intéressés par l’achat de la dernière parcelle du lotissement le Rein le Maire ont demandé la prise en charge par la commune de l’intervention du géomètre soit environ 1 000 euros.

Le Conseil décide de surseoir à cette demande.